

Erratum

(Art. 58, al. 2, LParl)

Loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée (Loi sur la TVA, LTVA)

du 12 juin 2009 (RO 2009 5203; RS 641.20)

Ne concerne que le texte italien.

Cette page est vierge pour permettre d'assurer une concordance dans la pagination des trois éditions du RO.

Cette page est vierge pour permettre d'assurer une concordance dans la pagination des trois éditions du RO.

